

RÈGLEMENT GÉNÉRAL MOTOCROSS NOUVELLE-AQUITAINE 2019

Toute organisation FFM sur le territoire de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine devra respecter :

- Le code du sport et les RTS (Règles Techniques et de Sécurité) édictés par la FFM
- Le règlement LMNA s'appliquant à la discipline
- Le Règlement Particulier visé par la FFM et la préfecture concernée
- La réglementation du niveau sonore
- Le référentiel technique pour les moins de 12 ans disponible sur le site internet www.ffmoto.org

La Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine met en compétition plusieurs Championnats et Trophées et Challenge.

Tous les Clubs de la Ligue qui inscrivent au calendrier une épreuve de Motocross, Sidecar Cross ou Quad Cross devront organiser une épreuve de Championnat de Ligue ou de Zone sur chaque manifestation, sauf Elite FFM, Mondial FIM ou FIM Europe et cas particulier.

Dans le cas où des modifications ou précisions aux différents règlements étaient adoptés ultérieurement, un avenant serait publié sur le site de la Ligue et sur Engage-Sports.

Les épreuves se situant dans les Zones et limitrophes (30 km) dans le secteur des anciennes délimitations régionales pourront organiser des courses mixtes ou des 2 zones le même jour.

Chaque concurrent devra être titulaire d'une licence FFM 2019 valide le jour de l'épreuve.

La Commission Motocross de la LMNA met en place différentes catégories :

Un Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Des Trophées de Zone.

Un Trophée Est (ancienne région Limousin)

Un Trophée Nord (ancienne région Poitou Charentes)

Un Trophée Sud (ancienne région Aquitaine)

ARTICLE 1 - CHAMPIONNAT NOUVELLE-AQUITAINE

Les divers championnats se dérouleront sur 2 épreuves dans chaque secteur, Est, Nord et Sud soit 6 courses maximum par catégorie.

- Si une catégorie n'a pas été prise avant l'ouverture du calendrier FFM par une zone, une autre Zone pourra postuler pour l'organiser.
- Dans un premier temps, un organisateur ne pourra demander à organiser qu'une seule épreuve de Ligue et devra compléter par des catégories de Zone ou des courses Nationales.
- Les organisateurs d'une catégorie D : 125 ou E&F : MX1/MX2 pourront être amenés à prendre une catégorie Ligue ou Trophée imposée par la Ligue pour équilibrer le calendrier.
- Si une catégorie du Championnat de Ligue est organisée, il ne pourra être organisé le même jour, cette même catégorie dans les zones.
- Les pilotes participants au Championnat de Ligue susceptibles d'être sélectionnés au Championnat de France des Régions et qui déclinent leur sélection ne pourront pas courir ce jour-là ni la veille ni le lendemain.

LES CATÉGORIES : (voir tableaux en fin de règlement)

A	Ligue 65cc Nouvelle-Aquitaine (Kids et Poussins)	Grille commune
B+C	Ligue 85cc Nouvelle-Aquitaine (Benjamins et Espoirs)	
D	Ligue 125cc Nouvelle-Aquitaine (Juniors et Séniors)	Grille unique
E+F	Ligue MX2 + MX1 Nouvelle-Aquitaine	Grille commune MX1, MX2
G	Ligue Féminines Nouvelle-Aquitaine (Toutes Cylindrée 125cc et +)	Grille unique
H	Ligue Vétérans Nouvelle-Aquitaine (Or, Argent, Vermeil)	Grille unique
J	Ligue Motos anciennes	Pas de numéro à l'année
L	Ligue Quads Nouvelle-Aquitaine	Grille unique

Les Championnats de Ligue 85cc, 125cc, Quads, Féminines et Vétérans seront récompensés par des primes calculées sur l'ensemble de chaque Championnat (classement des 3 manches).

La catégorie Ligue ou trophée 65cc pourront se dérouler sur les courses de Pit-bike, dans les conditions du règlement les concernant.

Le temps des manches pourra varier entre 6 à 8 minutes selon les circuits.

ART 1.1 Particularités MX1 et MX2

• S'il y a 2 groupes (nombre déterminé par l'homologation), la course se déroulera sur 2 manches MX1 et 2 manches MX2 + 1 SUPERFINALE et 1 Consolante. Dans ce cas, seule la SUPERFINALE comptera pour les primes Championnats. Si la SUPERFINALE ne peut pas se dérouler, il n'y aura pas de calcul sur le classement des autres manches. Pour le Championnat, le calcul se fera sur les 2 manches dans chaque groupe + la SUPERFINALE et la Consolante avec le barème N°2 (voir tableau récapitulatif).

• S'il n'y a qu'un seul groupe, le calcul pour les primes Championnats se fera sur le classement général des 3 manches.

• Les primes Championnats concernant les MX1 et MX2 seront calculées sur la SUPERFINALE, si elle ne se déroule pas, il n'y aura pas de calcul sur le classement des autres manches.

• Pour la catégorie MX1 et MX2, en cas d'épreuve écourtée ou non, pour éviter de grandes différences de points d'une épreuve à l'autre, un classement général sera effectué par catégorie et le barème de points N°2 sera appliqué sur ce général (voir tableaux en fin de règlement).

• En cas d'annulation de plusieurs manches comptant pour les primes Championnat, les montants de ces primes seront recalculés proportionnellement.

• Le montant des primes Championnat est disponible sur le site de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

www.liguemotonouvelleaquitaine.org

ARTICLE 2 - TROPHÉES DE ZONES (anciennes régions)

A	Trophée 50/65cc (Kids et Poussins)
B	Trophée 85cc Benjamins
C	Trophée 85cc Espoirs
D	Trophée 125cc (Juniors et Seniors)
E	Trophée MX2
F	Trophée MX1
G	Trophée Féminines (Toutes Cylindrées 125cc et + réparties dans d'autres catégories)
H	Trophée Vétérans (Or, Argent, Vermeil)

I	Trophée Amateurs
K	Trophée MX/SX Aréna (125cc, MX2, MX1)
L	Trophée Quads (- 23 ans, Open)
	Trophée des clubs

ART. 2.1 Particularités Trophée Est (Départements 19, 23, 87)

• 50/65cc, 85cc Benjamin et Espoirs courses groupées ou séparées selon le nombre d'engagés, 2 essais obligatoires, 1 libre +1 chrono.
• 125cc avec catégorie Vétérans.
• MX1 et MX2 avec catégorie vétérans (si plusieurs groupes après séance chrono les meilleurs dans le groupe A et les autres dans les autres groupes).
• Quads à partir de 13 ans et + avec des sous-catégories par âge : Juniors/Séniors.

- Choix de l'organisateur : Essais (Groupés) 5mn + 15mn - Ou libres 10mn et chronos 10mn (séparés).
- Épreuves avec Championnat de France : possibilité de faire 2 manches de Trophée en diminuant le montant de l'engagement de 5€ (à la charge du club).
- Grille de numéro à l'année commune 125cc, MX1, MX2, Vétérans et Féminines.

ART. 2.2 Particularités Trophée Nord (Départements 16, 17, 79, 86)

- Essais au choix de l'organisateur : essais (Groupés) 5mn + 15mn ou essais libres 10mn et chronos 10mn (séparés).

Catégorie A et B : Minicross 65cc kids et Poussins – 85cc Benjamins en groupe séparés ou regroupés selon le nombre d'engagés et défini en collaboration avec l'éducateur désigné sur l'épreuve, 2 essais et 2 manches de 10mn + 1T – Entrée en grille sur le classement provisoire.	
Catégorie C : 85cc Espoirs	
Catégorie D : 125cc	Grille de numéro à l'année commune
Catégorie G : Féminines	
Catégorie E : MX2	
Catégorie F : MX1	
Catégorie H : Vétérans.	
Catégorie I: Loisirs	

ART. 2.3 Particularités Trophée Sud (Départements 24, 33, 40, 47, 64)

- Choix de l'organisateur : Essais (Groupés) 5mn + 15mn - Ou libres 10mn et chronos 10mn (séparés).
- MX1 et MX2 - si plusieurs groupes après séance chrono, les meilleurs dans le groupe A et les autres dans les autres groupes (les non-qualifiés pourront être regroupés avec la consolante d'un challenge si besoin).
- Grille de numéro à l'année commune 125cc, MX1, MX2.
- Grille de numéro à l'année commune Guyenne Gascogne et Féminines.

ART. 2.4 Tableau récapitulatif des catégories et conditions de pratiques (voir tableaux en fin de règlement).

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES ET NUMÉROS DE COURSE SAISON 2019

Pour s'engager aux différents Championnats et Trophées dans le secteur géographique de la Région Nouvelle-Aquitaine, il faut obtenir un numéro à l'année. Les numéros seront attribués contre d'un droit de 11 €.

Pour les Trophées de Zone Est, Nord et Sud les numéros à l'année seront **gratuits** et regroupés selon les particularités précisées aux articles 2.1 - 2.2 - 2.3. Le pilote participant au Championnat ou Trophée conservera son numéro toute la saison et devra mettre son numéro de course sur son maillot ou dossard.

Les demandes de numéros se feront sur <http://ffm.engage-sports.com> et le règlement uniquement par carte bancaire.

Les numéros de 2018 hors Championnat de France, seront annulés. Les pilotes 85cc-125cc-250cc-MX1-MX2 ayant un numéro du Championnat de France en 2018 pourront le garder s'ils en font la demande auparavant hormis les doublons (voir la liste sur le site de la Ligue). La numérotation ne pourra excéder 999. Les numéros et les couleurs des plaques motos doivent respecter le règlement National de Motocross (voir ART. 4.3).

ART. 3.1 Engagements aux Championnats de Ligue Nouvelle-Aquitaine

Listes notoriété Nouvelle-Aquitaine:

Cette liste est composée de pilotes de notoriétés reconnus par la Ligue et sa Commission.

- Liste des pilotes ayant un accès prioritaire aux Championnats de Ligue 125cc, MX2 et MX1.
- Ces pilotes ne pourront pas participer aux Trophées amateurs (Zone Nord et Zone Sud ou loisirs).
- Les 15 premiers d'une course de Trophée de Zone 2018 (MX1, MX2 et 125cc).
- Les 3 premiers d'une course amateur (Gascogne, Guyenne, Loir) pendant 2 ans.
- **Tout pilote qui en fait la demande et ayant un palmarès.**
- La Ligue se donne le droit de changer un pilote de catégorie.

Les WILD CARDS (pilotes de notoriété, invité et Hors Ligue) devront s'engager suivant la procédure du Championnat de Ligue sur Engage sport et devront passer les qualifications si nécessaires.

ART. 3.2 Conditions d'engagement

Les engagements aux courses du Championnat de Ligue ou Trophées de Zones s'effectuent sur <http://ffm.engage-sports.com> avec responsabilité du Club Organisateur sous contrôle de la Ligue.

- Si une manifestation est annulée par l'organisateur avant la date prévue aucun frais ne sera retenu par Engage-sports.
- Si un pilote est refusé par l'organisateur, la Ligue ou le pilote lui-même, 1€ de frais administratif sera retenu par Engage-Sport.

Pour toutes les courses (Championnats de Ligue ou Trophées de Zones) :

- Le délai d'engagement sera de 20 jours avant l'épreuve.
- Une pénalité de 20€ sera appliquée après 15 jours précédents la course. (Exemple : une course se déroulant le dimanche 19 du mois, le dernier jour sera donc le samedi 4 minute, le dimanche les 20€ de pénalités seront appliqués).
- Dans le cas d'un désistement de l'engagement pour raison médicale, il faut adresser son certificat médical en précisant sur le document l'arrêt de la pratique d'un sport ou un

arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.) et ceci 48h maximum après avoir déclaré son forfait.

Championnat Nouvelle-Aquitaine :

- 20 Jours avant l'épreuve priorité aux pilotes de la liste de notoriété.
- Après les 20 jours, l'organisateur pourra engager les pilotes Wild-Cards, puis les autres pilotes dans la limite de l'homologation.
- Les pilotes Wild-Cards et complémentaires pourront s'engager avant les 20 jours afin de ne pas payer la pénalité prévue de 20€.
- Le prix de l'engagement est disponible sur le tableau récapitulatif devant chaque catégorie (voir tableau en fin de règlement).

Trophées de Zones Est - Nord - Sud :

- Après les 20 jours réglementaires, l'organisateur pourra engager les pilotes hors département de la zone concernée.
- Tous les pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourront être classés s'ils possèdent un numéro à l'année.

ARTICLE 4 - LES CONTRÔLES

ART. 4.1 Administratif

Les contrôles administratifs sont sous la responsabilité du club organisateur :

- Contrôler les licences et documents administratifs des participants.
- Remettre au Directeur de Course tous les documents issus de pouvoirs publics ainsi que le plan de sécurité et l'attestation d'assurance.
- Gérer le paddock.
- Gérer la sécurité autour des zones de ravitaillement.
- Gérer le public dans l'enceinte de la manifestation avec du personnel en nombre suffisant.
- Rédiger le Rapport de clôture et faire signer les officiels présents.

ART. 4.2 Technique

L'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert suivant le Règlement Particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique. Les pilotes seront acceptés au contrôle technique à la condition que les numéros et les couleurs de plaque respectent le règlement de la LMNA, ils devront être munis de leur livret technique, leur moto, le casque et une protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross FFM. En cas de dépassement du bruit (112 db) au contrôle sonomètre (méthode 2M max définition sur le site de la FFM), un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation.

Les autres règles techniques à respecter seront précisées sur le livret donné au pilote.

ART. 4.3 Plaques et dossards

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées: Voir Tableau récapitulatif en fin de règlement.

ATTENTION : la couleur des plaques et des numéros est à respecter impérativement sous peine de non-départ.

- Les numéros ne devront pas être symbolisés par des contours. L'intérieur des numéros doit être plein.
- Les finitions réfléchissantes (Argent, Or, « Chromées ») sur le numéro ou le fond sont interdites.
- Le contraste entre la couleur de fond de plaque et la couleur des numéros doit être suffisant pour une lecture correcte du numéro.
- Le port du numéro du pilote à l'arrière du maillot n'est pas obligatoire. Cependant, si un numéro est présent dans le dos du pilote, celui-ci devra obligatoirement correspondre avec son numéro de course de l'épreuve.

4.4 Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement sera accepté uniquement si la cylindrée de la machine souhaitée est de même cylindrée ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM.

Pilotes Hors Ligue ou non enregistrés au Championnat ou Trophées.

Les pilotes Hors Ligue rentreront dans l'ordre des chronos pour les manches et seront classés sur la manifestation mais ne participeront pas aux classements cumulés des Championnats et Trophées Motocross de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 5 - CONTRÔLE DES ÉPREUVES

ART. 5.1 Les Officiels

Le Comité des Officiels désignera, en tenant compte de la proximité entre le lieu d'habitation et la manifestation :

- 1 Directeur de Course
- 2 Commissaires Techniques
- 1 Délégué (Président du Jury) désigné par la Ligue et sa Commission.
- 2 Commissaires Sportifs (s'il y a un jury collégial)

Les frais de déplacement seront pris en charge par la Ligue au tarif validé par le Comité Directeur.

Le Délégué de l'épreuve désigné (Président du Jury) devra faire partie de la Commission ou être reconnu par elle pour ses compétences et être titulaire de la qualification requise valide. La Ligue pourra éventuellement remplacer le Jury collégial par un Arbitre en respectant le code sportif

- Article 2.2.3.4.

Chaque épreuve sera contrôlée par un Jury (comme défini dans le Code Sportif FFM), le Club organisateur devra leur remettre un « laissez-passer » pour accéder à n'importe quel point du circuit. Ils officieront sur chaque épreuve et un emplacement abrité doit leur être réservé. Les machines y seront marquées ou plombées avant le début des essais. Un pilote pourra faire contrôler deux machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra différencier les deux machines.

Le Directeur de Course ou le Jury décidera de la mise en parc fermé des machines à l'issue de la dernière manche de chaque catégorie, et ce durant 30 minutes. La cylindrée pourra être contrôlée sur réclamation d'un pilote (par écrit accompagnée d'une caution de 75€) ou simple décision du Délégué. Un contrôle sonométrique pourra être effectué lors du contrôle technique et/ou à la fin de l'épreuve.

En cas d'absence de celui-ci, le Délégué sera apte à prendre toutes décisions concernant le contrôle technique.

ART. 5.2 Le Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le Comité de Chronométrage de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine ou d'une entreprise agréée par celle-ci.

Les résultats devront être affichés par l'organisateur à un endroit prévu à cet effet et signalé.

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour

être classé, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Les chronométreurs privés ou de Ligue sont responsables des résultats de l'épreuve et des modifications apportés par le Jury de la manifestation, si un classement doit être modifié pour des raisons sportives ou d'erreur de chronométrage, seul les officiels de chronométrage devront le faire pendant et après l'épreuve.

Les résultats devront être envoyés au secrétariat concernés sous un format Tableur Excel ou autres, avec les données minimums suivantes :

Place		Nom et Prénom
N° de course		
N° licence		N° de département
Catégorie		Sous Catégories
Manches avec points		Total points.

Ces résultats sont sous le contrôle du Délégué pendant et après la diffusion des résultats sur le site internet de la Ligue.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

ART. 6.1 Parc fermé / Pré-grille

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais sera effectué par tirage au sort. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en pré-grille sera déterminée par le classement général de chaque Championnat. Les pilotes se présenteront moteur éteint avant H -5mn au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille fera entrer en dernier les pilotes arrivés en retard.

ART. 6.2 Essais et qualifications

Tout pilote n'ayant pas pris part aux essais, se verra refuser le départ de la course. La séance d'essai libre et chronométrée enchaînée ou non est obligatoire pour tous les pilotes (voir tableau). Si un pilote ne réalise aucun temps chrono, il rentrera dernier sur la grille de départ. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit.

ART. 6.3 Procédure de départ

Les départs seront donnés avec une grille type américain, s'abaissant devant les pilotes. En cas de non fonctionnement de la grille de départ, ils pourront être donnés à l'aide du drapeau national.

Pour tous les Championnats de Ligue les pilotes (Ligue et hors Ligue) entreront en grille dans l'ordre des séries de chronométrage pour toutes les manches s'il y a plusieurs groupes (exemple 1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc...).

Le responsable de la pré-grille, sous contrôle d'un commissaire sportif, fera mettre les moteurs en marche, lorsque la première moto quittera la pré-grille, le processus de départ est lancé et ne pourra plus être arrêté. Un accompagnateur ou un mécano licencié sera admis sur la grille pour les catégories 50/65 et 85cc après la mise en place du pilote ou cales puis évacuation. Le choix de sa place en grille appartiendra au pilote.

Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du Directeur de Course, la personne dédiée présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quelle qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être présentées avant l'abaissement de la herse de la grille de départ, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres avec une barre anti-recul si nécessaire. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

- Rappel avant et au moment du départ : Seuls les pilotes ont un droit d'accès derrière la grille et de préparer leur place de départ dans ce périmètre sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Le pilote est seul RESPONSABLE de ses accompagnateurs.

ART. 6.4 La course

Après tout arrosage ou travaux conséquents, seule la série suivante pourra effectuer un tour de reconnaissance, à cette occasion, les pilotes devront être en pré-parc dix minutes avant l'horaire de départ de la manche. Pour les 50cc-65cc et 85cc, l'arrosage sera interdit avant le départ.

L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS munis d'une licence FFM de l'année en cours et du Pass-Organisateur. Age minimum requis 14 ans, l'organisateur mettra en place un contrôle d'accès à ce parc.

ART. 6.5 Procédure d'arrivée

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée d'une manche en utilisant le drapeau rouge ; s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course, seul habilité à interrompre la course.

Si les pilotes n'ont pas parcouru la moitié du temps imparti, ils regagnent le parc et la manche est recouru.

Si les pilotes ont parcouru 50 % ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour qui précède l'arrêt de la manche.

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés sur le classement des Championnats dans chaque catégorie selon le tableau récapitulatif.

ARTICLE 7 - REMISE DES RÉCOMPENSES

ART. 7.1 Pour chaque épreuve

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée (sous-catégories, voir tableau) seront récompensés sur chaque épreuve.

Le classement se fera sur les points attribués dans les manches sur le classement journée pour tous les pilotes Ligue ou Hors Ligue. (Voir tableau récapitulatif).

Seront récompensés les 3 premiers des sous catégories suivantes : 50cc, 65cc Kids, 65cc Poussins, 85cc Benjamins, 85cc Espoirs, Scratch 125cc, Scratch MX2, Scratch MX1, Scratch Féminine, Scratch Vétérans, Scratch Amateurs, Scratch MX/SX Aréna (possibilités 125cc, MX2, MX1), Scratch Quad (possibilités - 21 ans, Open).

L'organisateur pourra récompenser suivant ses possibilités, en plus des coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion. La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ART. 7.2 Classement Championnat et Trophées - Remise des prix de fin d'année

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée (sous-catégorie, voir tableau) seront récompensés.

Les points des Championnats sont répertoriés sur le tableau récapitulatif.

Le classement du Championnat de Ligue se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points.

Le départage en fin de chaque Championnat de Ligue ou Trophée se fera sur la dernière épreuve et sur le nombre de victoires de seconde place.

ART. 7.3 Concurrence de dates et récupération de points

Pas de récupération de points pour les Championnats de Ligue

Pas de récupération de points pour les Trophées des 3 zones Est - Ouest - Sud.

ART. 7.4 Primes de Championnat de Ligue

Des primes de Championnat seront mises en place pour les différentes catégories (voir tableau fin de règlement).

ARTICLE 8 - RÉCLAMATIONS

ART. 8.1 Procédure

Toute réclamation devra être remise par écrit au Directeur de Course dans les 30mn qui suivent l'affichage des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 € ou 150 € dans le cas du démontage d'un moteur 4T.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

ART. 8.2 Dérogation

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai de la réclamation est porté à 48 heures.

Championnat de France Minivert

Les demandes d'autorisations pour le Championnat de France Minivert devront parvenir au secrétariat de la Commission sur avis des Responsables de Secteur et des Éducateurs officiants sur les épreuves Minicross Kids, au plus tard 8 jours avant l'engagement du pilote.

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	Catégories	Cylindrées 2T	Cylindrées 4T
Classe 1		65 – 85	
Classe 2	MX 2	100 – 150	175 – 250
Classe 3	MX 1	151 – 250	251 – 450
Classe 4	MX 3	251 – 500	451 – 650
Side-car		350 – 750	1000
Quad		85 – 750	250– 750

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DES CLUBS

Tout club organisateur d'une épreuve du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine ou Trophée de Zone Motocross, se doit de respecter le cahier des charges mis en place pour 2019 :

- Préparation et arrosage de la piste.
- Mise à disposition d'un local de chronométrage conforme, électricité, fenêtre suffisamment grande, table et chaises en nombre suffisants, une ramette de papier A4...
- Boucle de chronométrage aux normes.
- Un lieu couvert pour le contrôle technique (local, tente, etc...).
- Mise à disposition d'une zone mécanique (facultatif).
- Une alimentation électrique dans le parc panneateur.
- Éviter dans la mesure du possible l'installation de la sono à proximité du chrono.

ART. 9.1 Dépôt d'autorisation de compétition

Tout club organisateur d'une épreuve du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine ou Trophée de Zone devra transmettre son règlement particulier accompagné du plan, des horaires et de l'assurance RCO de l'épreuve au secrétariat concerné qui transmettra par mail aux divers responsables pour avis, avant d'y apposer le visa de la LMNA.

Pour les Trophées de Zone : envoi au Président du Jury désigné et aux Responsables de Zones.

Pour le Championnat de Ligue : envoi au Président du Jury désigné, au Président de la Commission Motocross et aux Responsables de Zones concernées.

Les éventuelles modifications devront parvenir au secrétariat concerné dans les 4 jours ouvrés avant envoi à la FFM pour visa fédéral.

Les RP Visés et les horaires seront mis en ligne sur le site internet de la Ligue et Engage-sport.

ARTICLE 10 - ENVIRONNEMENT

Les pilotes devront prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc à coureurs. Des contrôles seront effectués par les Commissaires Techniques ou Sportifs à chaque épreuve tapis de sol et extincteur sont obligatoires.

Application du règlement

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M. organisées par la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine, le Jury de l'épreuve est habilité à prendre toutes les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Ceci s'applique également pour le respect de l'horaire de fin prévu sur l'arrêté préfectoral. Cet arrêté préfectoral devra être fourni au Directeur de Course et au Délégué avec le règlement particulier de l'épreuve. La commission pourra, en cas de besoin, modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière.

Championnat de France des Régions

La sélection sera établie par les membres de la Commission en tenant compte des performances Régionale et Nationales des pilotes.

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve, est tenu d'y participer.

Si pour un motif autre que médical ou tout cas examiné par la Commission de Motocross, le pilote concerné décline cette sélection, il ne pourra pas participer à une autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

Indemnité spécifique du Championnat de France des Régions : les pilotes qui y participent seront défrayés par une prime en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

Toutes les catégories du territoire Nouvelle-Aquitaine : 8 minutes + 1t avec 3 manches maximum.

Les catégories 65-85-Quads et MX1-MX2 compte pour les Trophées de Zones.

Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

ARTICLE 12 - RÈGLEMENT QUAD CROSS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs âgés de 13 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. Les cylindrées imposées sont : 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

ARTICLE 13 - RÈGLEMENT MX/SX ARENA

le règlement sera publié sur le site internet de la ligue.

BAREME DES POINTS

Barème 1		Barème 2			
Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	25	1	60	34	19
2	22	2	55	35	18
3	20	3	52	36	17
4	19	4	50	37	16
5	18	5	48	38	15
6	17	6	47	39	14
7	16	7	46	40	13
8	15	8	45	41	12
9	14	9	44	42	11
10	13	10	43	43	10
11	12	11	42	44	9
12	11	12	41	45	8
13	10	13	40	46	7
14	9	14	39	47	7
15	8	15	38	48	6
16	7	16	37	49	6
17	7	17	36	50	5
18	6	18	35	51	5
19	6	19	34	52	4
20	5	20	33	53	4
21	5	21	32	54	4
22	4	22	31	55	3
23	4	23	30	56	3
24	4	24	29	57	3
25	3	25	28	58	3
26	3	26	27	59	2
27	3	27	26	60	2
28	2	28	25	61	2
29	2	29	24	62	2
30	2	30	23	63	2
31	1	31	22	64	1
a		32	21	a	
45		33	20	90	